

APPEL A CANDIDATURES

Mise en location d'un local commercial en vue de l'exploitation d'un bar

La commune de Sainte-Foy-la-Grande bénéficie d'une Convention de Mise à Disposition consentie par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA) sur le bâtiment sis 22 rue des Frères Reclus à Sainte-Foy-la-Grande (parcelle AB 98).

Au sein de ce bâtiment se trouve un local commercial en rez-de-chaussée, d'une superficie approximative de 185 m².

Il se compose des espaces suivants :

- Un espace bar ;
- Deux salles de restauration ;
- Une cuisine.

De plus, après obtention d'une autorisation d'occupation du domaine public, il est envisageable de bénéficier d'une terrasse extérieure.

Cahier des charges

Objet

L'objet du présent appel à candidatures est l'occupation temporaire et précaire d'un local commercial situé 22 rue des Frères Reclus à Sainte-Foy-la-Grande.

Présentation du local

Situation du local



Description du local

Le local, situé en rez-de-chaussée d'un immeuble, dispose de deux entrées indépendantes et se compose des espaces suivants :

- Bar avec comptoir-bar installé et accès terrasse.
 - Réserve attenante au bar.
 - Salle de restauration sans mobilier, avec accès terrasse.
 - Salle de restauration sans mobilier.
 - Sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.
 - Cuisine sans équipement.
 - Divers espaces de stockage.
 - Cave.



Un parking public est situé juste en face du local.

Conditions de location

Activité attendue

Le candidat devra proposer une activité de bar. La possibilité de compléter cette activité par une offre de restauration froide de type snacking est encouragée.

Pour cette exploitation, **la Commune ne met aucune licence de débit de boissons à disposition**. Si le candidat souhaite proposer des boissons alcoolisées, il doit disposer d'une licence de type III ou IV.

Durée

La location du local sera consentie par bail dérogatoire, régi par les dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce, **conclu pour une durée d'un an**, reconductible deux fois maximum.

Ce choix s'explique par la programmation de travaux de restructuration portant sur le bâtiment ainsi que sur l'ensemble de l'îlot foncier, dans un délai estimé à deux ans, justifiant ainsi le caractère temporaire de l'occupation.

Le bail pourra être résilié à tout moment par le bailleur, sans indemnité au profit du preneur, afin de permettre la réalisation des travaux.

Loyer et charges

Compte tenu de l'état des locaux et des travaux de réhabilitation à réaliser, **le loyer est fixé à 400 € HT par mois, auquel s'ajoutent les charges de fonctionnement** (eau, électricité et chauffage).

L'occupation du domaine public aux fins de l'installation d'une terrasse donnera lieu au paiement par le candidat de la redevance correspondante, telle que fixée par la délibération du Conseil municipal n° 2022-061-DEL.

Candidature

Consultation du dossier de candidature

Le présent appel à candidatures est consultable sur le site internet de la Ville de Sainte-Foy-la-Grande et pourra être adressé aux candidats pendant toute la durée du présent appel à candidatures, sur demande, auprès du service urbanisme.

Contenu de la candidature

Le dossier devra comporter obligatoirement les pièces suivantes :

Identité et statut

- Formulaire de présentation du candidat complété**
- Copie d'un justificatif d'identité
- Extrait K-bis de la structure de moins de 3 mois (si société existante)
- Copie des statuts constitutifs ou du projet de statuts (si société en cours de création)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (ou engagement à la produire avant l'ouverture)

Projet

- Présentation du projet (horaires, estimation du nombre de couverts, produits proposés, etc.) et éléments de viabilité économique ;
- Licence débit de boissons (si détenteur)
- Attestation sur l'honneur complétée**

Compétences et motivations

- Justificatifs des expériences professionnelles en lien avec l'activité (bar / restauration) et diplômes et certifications de restauration
- Lettre de motivation du candidat à exercer l'activité

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Visite du local

Les visites du local sont organisées sur rendez-vous, à la demande des candidats, par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@saintefoylagrande.fr

Dépôt de la candidature

Les candidats doivent remettre un dossier de candidature avant 27 février 2026 par mail à urbanisme@saintefoylagrande.fr ou directement en mairie, 1 Place Gambetta, 33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE.

Analyse des candidatures

Les critères de sélection sont les suivants :

- Parcours professionnel et expériences du candidat,
- Projet proposé (concept, viabilité économique, etc.),
- Motivation du candidat.

En cas de besoin, la commune de Sainte-Foy-la-Grande se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et toute pièce qui lui semblera nécessaire. Elle se réservera la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du local.